



CERTIFICATIONS DE SERVICE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE D'EXTINCTEURS

CERTIFICAT N° 488/05/04-285

délivré à la société

AASI

21, rue de Sèvres - 92150 - SURESNES - Tél. 01.40.99.18.60

Siret N° 452 638 190 00028

Liste des caractéristiques essentielles couvertes par les certifications (Réf. I4NF285 - Avril 2007)

- Prestations techniques spécifiques APSAD
- Prestations techniques de conception
- Prestations techniques de réalisation
- Prestations techniques de vérification initiale
- Prestations techniques de vérifications périodiques

SAINT MARCEL, le 30 juin 2010

CNPP ASSOCIATION

Route de la Chapelle Réanville

B.P. 2265

27950 SAINT MARCEL

Amaury LEQUETTE

Directeur CNPP Cert.

- Caractéristiques communes APSAD & NF Service
- Compétences du personnel
- Adaptation des moyens matériels
- Organisation et suivi client
- Prestations techniques de maintenance

- Caractéristiques spécifiques NF Service
- accueil
- identification des besoins
- contrat

SAINT DENIS, le 30 juin 2010



Jacques BESLIN

Directeur Général Délégué d'AFNOR Certification
Ce certificat est valable (sous réserve des résultats des contrôles) jusqu'au 30/06/2013. Il annule et remplace tout certificat antérieur.



CNPP - Département Certification - CNPP Cert.
Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - F 27950 SAINT MARCEL
Téléphone 33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie 33 (0)2 32 53 64 46 - www.cnpp.com
CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques
Organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance



CERTIFICATION

AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé - F 93571 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex
Téléphone 33 (0)1 41 62 80 00 - Télécopie 33 (0) 01 49 17 90 43
www.afnor.org
www.marque-nf.com

Certifications APSAD & NF Service de service d'installation et de maintenance des extincteurs

Tous les contrôles effectués périodiquement dans le cadre des présentes certifications conformément au référentiel I4-NF 285 ont pour objet de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise. Ainsi, pour chacune des caractéristiques essentielles certifiées (voir répartition au recto), ces engagements portent sur :

- l'accueil et l'identification des besoins :
 - fourniture systématique d'informations sur l'entreprise, besoins du client clairement identifiés
- le contrat :
 - présentation d'une offre détaillée et signature d'un contrat
- la conception de l'installation :
 - choix d'un extincteur adapté au risque, nombre d'extincteurs suffisant, emplacement des extincteurs approprié
- la réalisation de l'installation :
 - fixation satisfaisante des extincteurs
- la vérification de conformité initiale :
 - remise d'un dossier technique, fourniture d'un document de conformité N4
- les vérifications périodiques :
 - respect des fréquences, fourniture d'un compte-rendu Q4
- la maintenance :
 - respect des fréquences d'intervention, bulletin de visite transmis au client
- l'organisation et le suivi client :
 - maîtrise des sous-traitants éventuels, souscription des assurances nécessaires, devoir de conseil, enregistrement et traitement des réclamations, garantie de confidentialité des informations, mesure de la satisfaction du client
- le personnel :
 - personnel technique formé et en nombre suffisant, responsable technique clairement identifié
- les moyens matériels :
 - utilisation de moyens matériels adaptés

Une démarche volontaire

Les certifications APSAD & NF Service correspondent à une démarche volontaire s'appuyant sur deux marques, l'une délivrée par le CNPP, l'autre par AFNOR Certification. Elles sont attribuées conjointement, avec le soutien de la profession de l'assurance et en collaboration avec les pouvoirs publics et des organismes représentatifs de la sécurité, à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.

La garantie de fiabilité d'une installation

Ces certifications présentent un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en « attente » d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place. Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la sauvegarde des vies humaines.

Des contrôles rigoureux au sein de l'entreprise et en clientèle

Les certifications conjointes APSAD & NF Service sont attribuées, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité. Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.

Pour la qualité et la pérennité de votre installation, choisissez une entreprise fournissant des services certifiés APSAD & NF Service pour l'installation et la maintenance d'extincteurs.

N'hésitez pas à consulter votre assureur.